



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/107/Add.1  
16 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION  
D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES AU RWANDA

Additif

1. Dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 6 février 1995 (S/1995/107), j'ai recommandé, aux paragraphes 35 et 50, que l'effectif autorisé de la composante police civile de la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda soit porté de 90 à 120 observateurs.
2. Au cas où le Conseil de sécurité approuverait ma recommandation, il faudrait prévoir, à titre de frais pour le déploiement de 30 observateurs supplémentaires, un montant brut de 591 000 dollars pour une période de six mois. Par la suite, les dépenses s'élèveraient à environ 90 000 dollars par mois. La ventilation par poste des prévisions de dépenses est reproduite, pour information, à l'annexe du présent additif.
3. Si le Conseil de sécurité décidait d'approuver ma recommandation, je recommanderais que l'Assemblée générale considère les coûts du déploiement d'observateurs supplémentaires comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et que les contributions des États Membres soient versées sur le Compte spécial de la MINUAR, qui a été ouvert à cet effet.

ANNEXE

Prévisions de dépenses afférentes à l'élargissement de la composante  
de police civile de la Mission d'assistance des Nations Unies au  
Rwanda pour une période de six mois

	<u>En milliers de dollars des États-Unis</u>
Dépenses afférentes au personnel militaire	6,0
Dépenses afférentes au personnel civil	585,0
Total	<u>591,0</u>

-----